

Charte Qualitoit

Engagement Qualité Confiance

- Être en possession d'assurance décennale pour des travaux de votre activité
- Respect des DTU en vigueur et règles de l'art
- Ne pas sous-traiter les travaux de couverture, sauf pour ceux ne correspondant pas à vos activités
- Ne pas sous-traiter les travaux sans être couvert par une assurance pour la sous-traitance ou la cotraitance
- S'engager à fournir un devis chiffré au juste de prix au regard de vos critères
- Employer du personnel confirmé aux travaux confiés
- Respect des règles de sécurité envers son client et son personnel
- Ne pas divulguer les informations données par les clients
- Accepter les avis de notation de la part de vos clients
- Réaliser que des travaux garantis dans les contrats d'assurance décennale et responsabilité civile
- Réaliser un procès-verbal de réception de travaux pour la garantie décennale

Fait à CLAMART

Le 18/04/2025

Nom du signataire : BULMAGA SERGHEI

Signature & tampon :

IDF COUVERTURE ET TOITURE
SARL AU CAPITAL DE 20000€
32, Avenue Victor Hugo
92140 Clamart - Tél. 06 45 13 90 47
SIRET 888 304 029 00026

